

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2011

LOI DE FINANCES POUR 2012 - (n° 3775)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I - 338

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 25

À l'alinéa 14, après le mot :

« contrôles »,

insérer le mot :

« physiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.